

Synthèse des mesures énergie et eau COVID, inondations et crise énergétique



Thème	Texte légal*	Mesures	Période d'application	CPAS concernés en Wallonie	Public cible	Attestation	Réf. site UVCW
Tarif social	F	Elargissement BIM	1.02.21 au 31.03.23	Tous	BIM titulaire du contrat	Soctar ou attestation si non matching Soctar	Information complète
Tarif social	R	Prolongation PRC	20.09.2020 au 31.08.2023	Tous	Ciblé CPAS ou défaut de paiement avec conditions	Attestation CPAS (modèle dans le décret) notamment	Information complète
Prime électricité (183 euros) et gaz (405 euros)	F	Forfait unique	Un versement par EAN électricité	Tous	Clients résidentiels non-TS Conditions de type de contrat et revenus	Automatique	Information complète
Primes électricité (122 euros) et gaz (270 euros)	F	Forfait unique	Un versement par EAN gaz et/ou électricité	Tous	Clients résidentiels non-TS + conditions de type de contrat et revenus	Automatique	Information complète
Fonds gaz et électricité	F	Renfort 37 millions	2023	Tous	En difficulté à faire face à ses factures de gaz et ou d'électricité	Octroi via CPAS	Information complète
300 € Mazout	F	Forfait unique	Jusqu'au 30.04.2023 inclus	Tous	Clients livrés entre le 15.11.21 et le 31.03.23	Octroi via le SPF Economie	Information complète
Allocation pellets 250 euros	F	Forfait unique	Jusqu'au 30.04.2023 inclus	Tous	Clients livrés de pellets en vrac, par une entreprise entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mars 2023 inclus	Via plateforme du SPF Économie	Information complète
Tuteurs énergie eau	R	Temps de travail CPAS	TEE « Henry » : jusqu'au 31.12.24 TEE « Tellier » : jusqu'au 31.12.23	Voir liste	Priorité aux sinistrés mais accessible à tous		Information complète
Subside inondations eau régional	R	Aide rénovation installations sanitaires	Jusqu'au 15.7.23	Communes sinistrées cat. 1 et 2	Ménages sinistrés cf. sanitaires non assurés et analyse CPAS	Octroi via CPAS	Information complète

* F = Fédéral - R = Régional